



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

ARRÊTÉ N° 2019 /102

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue de la Fabrique et Rue de la Mairie

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)
VU le code de la route,
VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande du 3 septembre 2019, de la société RLTP, 7 zone d'activité, 11370 LEUCATE sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement Rue de la Fabrique de la Rue del Galinat à la rue de la Mairie, et rue de la Mairie, de la rue des Sangliers à la rue de la Fabrique.
CONSIDÉRANT que sur cette espace la circulation et le stationnement de véhicules empêcheraient le bon déroulement des travaux et la sécurité du chantier du lundi 9 septembre 2019 au mercredi 18 septembre 2019

ARRÊTE

ARTICLE 1 : du lundi 9 septembre 2019 au mercredi 18 septembre 2019 18h00

pendant toute la durée de ces travaux de la rue Del Galinat à la rue de la Mairie, et de la rue des Sangliers à la rue de la Fabrique le stationnement et la circulation seront interdits.

ARTICLE 2 : Mise en place des panneaux de signalisation réglementaire par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SAPEUR POMPIERS de Sigean,
- la société RLTP
- Aux riverains.
- ASVP

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES le 03 septembre 2019
Pour Le Maire et par délégation l'Adjoint

Jean Claude CLEMENT